



## Traité Erouvin

### Michna 1 - Chapitre 5

כִּיצַד מְעַבְרִים אֶת הָעָרִים? בֵּית נִכְנֹס בֵּית יוֹצֵא, פָּגוּם נִכְנֹס פָּגוּם  
יוֹצֵא; הֵיוּ שָׁם גְּדוּדֵיּוֹת גְּבוּהוֹת עֲשָׂרָה טְפָחִים, גִּשְׁרִים  
וּנְפֹשׁוֹת שִׁישׁ

בְּהֵן בֵּית דִּיבָה, מוֹצִיאִין אֶת הַמְדָּה כְּגִגְדָן, עוֹשִׂין אוֹתָם כְּטַבְלָה  
מְרַבֵּעַת, כְּדִי שְׂיֵהָא נִשְׁכָּר אֶת הַזְּיוֹת.

Comment procède-t-on à « l'extension » [des limites] d'une agglomération ?

Lorsque des maison entrent et sortent [de ses murailles], que des formes entaillées y sont enfoncées ou saillantes, qu'il y a [dans les terrains attenants à la ville] de pans de ruines d'une hauteur [minimale] de 10 paumes, des ponts ou des mausolées, dans lesquels se trouve un habitacle, on mesure la limite extérieure du versant de la ville à partir de ces [excroissances].

On mesure, à partir de là, comme une sorte de quadrilatère, afin de gagner l'espace inclus dans ses angles.



### Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)